

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE SAISON 2023-2024

La présente Annexe 5 vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F.

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.28 : Cotisation annuelle des Clubs	140 €
Droits D'engagements :	
Championnats Régionaux :	
R1 Masculin	130 €
R2 Masculin	110 €
R3 Masculin	90 €
Régional 1 Féminin	90 €
Régional 2 Féminin	70 €
Championnat U18 Féminin Pays de la Loire	70 €
Jeunes	70€
R1 Futsal	90 €
R2 Futsal	70 €
Championnat Régional 1 Féminin Futsal	30 €
Futsal Jeunes	66 €
Coupes Régionales :	
Coupe Pays de la Loire Seniors Masculins	58 €
Coupe Pays de la Loire Seniors Féminines	30 €
Challenge des Réserves des championnats Seniors PDL	30 €
Challenge Féminin R2	0 €
Coupe Pays de la Loire U19	34 €
Coupe Pays de la Loire U17	34 €
Coupe Pays de la Loire U15	34 €
Coupe Pays de la Loire U18 Féminine	30 €
Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal	34 €
Coupe Pays de la Loire Futsal U15	30 €
Art.30 :	Amende par Licence Dirigeant ManquanteDouble du prix de la licence

District de la Sarthe :

Championnat Départementaux :

1ère division District	110 €
2ème division District	100 €
3ème division District	90 €
4ème division District	86 €
Championnats Jeunes	45 €
Championnats Féminines seniors	45 €
Championnat Vétérans	45 €
Championnat Foot A 7	30 €
Championnat Futsal	30 €

TITRE 2 – LA LICENCE

Art.78 : Tarif des Licences :

Libres, Féminines, Futsal, Football Entreprise :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	28 €
U17, U16, U15, U14, U13, U12	20 €
U11, U10, U9, U8, U7, U6	18 €
Football Loisirs	28 €
Dirigeant, Dirigeante	25.40 €
Volontaire	15 €
Educateur Fédéral, Animateur Seniors, Technique Régional	28 €
Arbitre	28 €
Membre Individuel	25.40 €
Football Handicap	Gratuite
Joueur / Dirigeant dans le même club	licence dirigeant gratuite
Joueur / Educateur dans le même club	licence éducateur gratuite
Joueur / Animateur dans le même club	licence Animateur gratuite
Duplicata toute catégorie	10 €

Art.90 : Droit de changement de club :

Libres, Futsal, Football Entreprise :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	80 €
U17 à U12	45 €
U11 à U6	Gratuit
Féminines :	
Vétérans, Seniors, U19, U18	45 €
U17 à U12	45 €
U11 à U6	Gratuit

Arbitres de club à club 530 €

dont 200€ en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)

Art.92 : Saisine de la commission Régionale des Règlements & Contentieux Prix licence

Art.103 : Frais d'opposition au changement de club Annexe 5 FFF

Art.106 : Certificat de transfert Annexe 5 FFF

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Art.135 : Refus de prêter son terrain 105 €

Art.143 : Réserves sur la réglementation des terrains 53 €

Art.167 : Participation en équipe inférieure pour :

 Un club de N3 85 €

Un club de R1	75 €
Un club de R2	63 €
Un club de R3	53 €
Régionaux jeunes	53 €
<i>Art.167 : Participation en équipe inférieure pour un club de District</i>	85 €
Art.176 : Match amical - Non-présentation, sur demande, de la Feuille de Match	16 €
Match amical - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur d'un autre club (sans accord)	16 €
Redevance tournois	53 €

TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES

Art.186 : Réserves, frais de constitution de dossier	53 €
<i>District :</i>	
<i>Art.186 : Réserves, frais de constitution de dossier</i>	35 €
Art.187 : Réclamation	53 €
Evocation	105 €
<i>District :</i>	
<i>Art.187 : Réclamation Evocation</i>	35 €
Art.190 : Frais d'appel règlementaire ou disciplinaire	260 €
Art. 207 : Absence de rapport	105 €
Absence non excusée	105 €
Art. 221 : Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	210 €

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS MASCULINS

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.21bis : Non-respect obligation de marquage officiel	Droit d'engagement
Art.25 : Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 : 1- Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement
9- Indemnité club adverse	105 €
Art.28 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.32 : Redevance forfaitaire par match :	
R1	79 €
R2	69 €

R3	56 €
Frais d'arbitrage par match :	
R1	290 €
R2	260 €
R3	225 €
Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.33 : Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.35 : Retard saisie des résultats	16 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS MASCULIN

<i>Art.5 : Refus d'accession hors-délai</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition</i>	<i>4*forfait simple</i>
<i>Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire</i>	25 €
<i>Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.21bis : Non-respect obligation de marquage officiel</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.25 : Encadrement des équipes</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.26 : 1. Forfait :</i>	
D1	65€
D2	35 €
D3	32 €
D4	16 €
9. Indemnité club Adverse	0 €
<i>Art.28 : Retard transmission feuille de match</i>	16 €
<i>Art.32 : Redevance forfaitaire :</i>	
D1	440 €
D2	130 €
D3	100 €
D4	70 €
<i>Frais d'arbitrage par match :</i>	<i>Mutualisation</i>
<i>Art.35 : Retard saisie des résultats</i>	16 €
<i>Indemnité de secrétariat :</i>	
<i>Par divisions</i>	25 €

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS FEMININES

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.9 : Non-respect des dispositions sur l'entraîneur :	
R1	55 €
R2	30 €
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	droit d'engagement
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement

Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.25 : Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 : 1. Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
9. Indemnité club Adverse	105 €
Art.28 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.32 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	
R1 :	
- 1 Arbitre	75 €
- 2 ou 3 Arbitres	158 €
R2	75 €
Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.33 : Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.35 : Retard saisie des résultats	16 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FEMININES

<i>Art.5 : Refus d'accession hors-délai</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition</i>	<i>4*forfait simple</i>
<i>Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire</i>	<i>25 €</i>
<i>Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.25 : Encadrement des équipes</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.26 : 1. Forfait :</i>	<i>35 €</i>
<i>9. Indemnité club Adverse</i>	<i>0 €</i>
<i>Art.28 : Retard transmission feuille de match</i>	<i>16 €</i>
<i>Art.32 : Redevance forfaitaire :</i>	<i>0 €</i>
<i>Frais d'arbitrage par match :</i>	<i>Mutualisation</i>
<i>Art.35 : Retard saisie des résultats</i>	<i>16 €</i>
<i>Indemnité de secrétariat :</i>	
<i>Par divisions</i>	<i>17 €</i>

CHAMPIONNATS REGIONAUX U18 FEMININ

Art.5 : Refus d'accession à la Phase d'Accession Nationale hors délai	Droit d'engagement
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	25 €
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.25 : Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 : 1. Forfait	

Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
9. Indemnité club Adverse	105 €
Art.28 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.32 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match	72 €
Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.33 : Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.35 : Retard saisie des résultats	16 €

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.26 : 1- Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement
9- Indemnité club adverse	105 €
Art.28 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.32 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match	
U19	
R1	
- 1 arbitre	105 €
- 2 ou 3 arbitres	240 €
R2	105 €
U18	
R1	
- 1 arbitre	105 €
- 2 ou 3 arbitres	240 €
R2	
- 1 arbitre	105 €
- 2 ou 3 arbitres	240 €
U17	
R1	
- 1 arbitre	105 €
- 2 ou 3 arbitres	240 €
R2	105 €
R3	105 €
U16	
R1	
- 1 arbitre	105 €
- 2 ou 3 arbitres	240 €
U15	
R1	
- 1 arbitre	105 €

	- 2 ou 3 arbitres	240 €
	R2	105 €
	R3	105 €
U14		
	R1	72 €
	R2	72 €
	R3	72 €
	Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.33 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.35 :	Retard saisie des résultats	16 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES

<i>Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition</i>	<i>4*forfait simple</i>
<i>Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire</i>	<i>25 €</i>
<i>Art.16 : Non-respect disposition sur les installations sportives</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.21 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.25 : Encadrement des équipes</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.26 : 1. Forfait :</i>	<i>20 €</i>
<i>9. Indemnité club Adverse</i>	<i>0 €</i>
<i>Art.28 : Retard transmission feuille de match</i>	<i>16 €</i>
<i>Art.32 : Redevance forfaitaire :</i>	<i>0 €</i>
<i>Frais d'arbitrage par match :</i>	<i>Mutualisation</i>
<i>Art.35 : Retard saisie des résultats</i>	<i>16 €</i>
<i>Indemnité de secrétariat :</i>	
<i>Par divisions</i>	<i>17 €</i>

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS FUTSAL

Art.5 : Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.19 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.23 : Non-respect Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.24 : 1. Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
9. Indemnité club Adverse	105 €
Art.26 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.31 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	
R1 :	180 €
R2	105 €

Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.32 : Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.34 : Retard saisie des résultats	16 €

CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FEMININ FUTSAL

Art.9 : Droit d'engagement	30 €
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.19 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.23 : Non-respect Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.24 : 1. Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
9. Indemnité club Adverse	105 €
Art.26 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.31 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	72 €
Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.32 : Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.34 : Retard saisie des résultats	16 €

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FUTSAL

<i>Art.5 : Refus d'accession hors-délai</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition</i>	<i>triple du droit d'engagement</i>
<i>Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire</i>	<i>25 €</i>
<i>Art.19 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.23 : Non-respect Encadrement des équipes</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.24 : 1. Forfait</i>	<i>0 €</i>
<i>9. Indemnité club Adverse</i>	<i>0 €</i>
<i>Art.26 : Retard transmission feuille de match</i>	<i>16 €</i>
<i>Art.31 : Redevance forfaitaire par match :</i>	<i>0 €</i>
<i>Frais d'arbitrage par match :</i>	<i>Mutualisation</i>
<i>Art.34 : Retard saisie des résultats</i>	<i>16 €</i>
<i>Indemnité de secrétariat :</i>	
<i>Par divisions</i>	<i>17 €</i>

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS FOOT A 7 & VETERANS

<i>Art.5 : Refus d'accession hors-délai</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire</i>	<i>25 €</i>
<i>Art.26 : 1. Forfait</i>	<i>Vétérans 0 € / Foot A 7 Voir Article 26 du Règlement du Championnat</i>

9. Indemnité club Adverse	0 €
Art.28 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.32 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match :	Mutualisation
Art.35 : Retard saisie des résultats	16 €
Indemnité de secrétariat :	
Par divisions	17 €

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES FUTSAL

Art.9 : Droit d'engagement	63 €
Art.12 : Exclusion, forfait général, mise hors compétition	triple du droit d'engagement
Art.15 : Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.19 : Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.24 : 1. Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
9. Indemnité club Adverse	105 €
Art.26 : Retard transmission feuille de match	16 €
Art.31 : Redevance forfaitaire par match :	0 €
Frais d'arbitrage par match	72 €
Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.32 : Barème kilométrique déplacement d'équipe	1.65 €
Art.34 : Retard saisie des résultats	16 €

COUPE DE France

Art.7 : 1. Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
2. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
8. Non présentation de licence (par licences manquantes)	Droit d'engagement
Art.10 : 1- Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
..... Hors délai	double du droit d'engagement
Art.13 Retard transmission des résultats	16 €
V. Frais d'organisation	
1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tour :	droit d'engagement
4 ^{ème} tour	triple droit d'engagement
5 ^{ème} tour	sextuple droit d'engagement
6 ^{ème} tour	do décuple droit d'engagement
V. Frais d'arbitrage :	
1 ^{er} et 2 ^{ème} tour :	
1 arbitre	70 €

2 arbitres	140 €
3 arbitres	190 €
3 ^{ème} tour	190 €
4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} tour	285 €

COUPE DE FRANCE FEMININE

Art.6 : 1. Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.7 : 1. Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
3. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
5. Non présentation de licence (par licences manquantes)	Droit d'engagement
Art. 10 : 1. Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
Art.12 : 3. Frais d'organisation :	
Par tour	Droit d'engagement
3. Frais d'arbitrage	
1 ^{er} et 2 ^{ème} tour	70 €
Tours suivants :	
1 arbitre	70 €
2 arbitres	90 €
3 arbitres	125 €
Art.13 : Retard transmission des résultats	16 €

COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

Art.4 : Droit d'engagement	Annexe 5 FFF
Art.8 : 2. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
3. Non présentation de licence (par licences manquantes)	Droit d'engagement
Art.13 : 2. Frais d'organisation :	
Par tour	0 €
2. Frais d'arbitrage	
Par tour	65 €
Art.14 :2. Retard transmission des résultats	16 €

COUPE NATIONALE FUTSAL

Art.3 : Droit d'engagement	42 €
Art.7 : 1. Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
2. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
Art.11 : 1. Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
Art.13 : 1.Frais d'organisation	
Par tour	Droit d'engagement
1.Frais d'arbitrage	
par tour	150 €
Art.15 : Retard transmission des résultats	16 €

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Art.7 : 1. Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
2. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
3. Non présentation de licence (par licences manquantes)	Droit d'engagement
Art.10 : 1. Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	Double droit d'engagement
Art.12 : 3.Frais d'organisation	
Par tour	Droit d'engagement
3.Frais d'arbitrage	
1 ^{er} tour	65 €
2 ^{ème} tour	
1 arbitre	65 €
2 arbitres	90 €
3 arbitres	105 €
3 ^{ème} tour	
1 arbitre	65 €
2 arbitres	95 €
3 arbitres	125 €
A partir du 4 ^{ème} tour	250 €
Art.13 : Retard transmission des résultats	16 €

CHALLENGE NATIONAL FEMININ FUTSAL

Art.4 :	Droit d'engagement Annexe 5 FFF
Art.9 :	Forfait Droit d'engagement
Art.12 : 2	Retard transmission des résultats	16 €
Art.11 : 2. Frais d'arbitrage :		
Par tour		65 €

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS MASCULINS

Art.3 :	Droit d'engagement	58 €
Art.4 : 2. Infraction port des équipements		Droit d'engagement
Art.7 : 1. Frais d'organisation :		
Jusqu'au 1/16 de finale		Droit d'engagement
1/8 de finale		triple droit d'engagement
¼ de finale		Quadruple Droit d'engagement
½ finale		sextuple Droit d'engagement
1. Frais d'arbitrage :		
1 ^{er} et 2 ^{ème} tour :		
1 arbitre		70 €
2 arbitres		100 €
3 arbitres		130 €
du 3 ^{ème} tour Jusqu'au 1/16 de finale :		
1 arbitre		70 €
2 arbitres		130 €
3 arbitres		200 €
1/8 de finale		225 €
¼ de finale		270 €
½ finale		320 €
Art. 8 : 1- Forfait		

Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement

COUPE DU DISTRICT DE LA SARTHE

<i>Art.3 : Droit d'engagement</i>	30 €
<i>Art.4 : 2. Infraction port des équipements</i>	<i>Droit d'engagement</i>
<i>Art.7 : 1. Frais d'organisation :</i>	
<i>Par tour :</i>	15 €
2. <i>Frais d'arbitrage :</i>	
<i>Mutualisation</i>	
<i>Art. 8 : 1- Forfait</i>	32 €

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS FEMININES

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
Art.4 : 2. Infraction port des équipements Droit d'engagement
Art.7 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour	Droit d'engagement
3. Frais d'arbitrage :	
Jusqu'au 1/16 de finale :	
1 arbitre	70 €
2 arbitres	85 €
3 arbitres	130 €
1/8 de finale	
1 arbitre	70 €
2 arbitres	120 €
3 arbitres	180 €
¼ de finale	
1 arbitre	70 €
2 arbitres	130 €
3 arbitres	200 €
½ finale	230 €
Art. 8 : 1- Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement

COUPE-DU-DISTRICT-DE-LA-SARTHE-FEMININES

<i>Art.3 : Droit d'engagement</i>	20 €
<i>Art.6 : 1. Frais d'organisation :</i>	
<i>Par tour :</i>	0 €
1. <i>Frais d'arbitrage :</i>	<i>Mutualisation</i>
<i>Art. 8 : 1- Forfait</i>	20 €

CHALLENGE DES RESERVES DES CHAMPIONNATS SENIORS DES PAYS DE LA LOIRE

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
Art.8 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour	0 €
3. Frais d'arbitrage :	

1 ^{ère} Phase	75 €
2 ^{ème} Phase	158 €

Art. 8 : 1- Forfait

Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement

9. Indemnité club adverse	105 €
---------------------------	-------

CHALLENGE DU DISTRICT INTERSPORT SENIORS MASCULIN

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
----------------------------	------

Art.7 : 1. Frais d'organisation :

Par tour :	0 €
------------	-----

2. Frais d'arbitrage :

1 ^{ère} Phase :	0 €
--------------------------	-----

2 nd Phase :	Mutualisation
-------------------------	---------------

Art. 8 : 1- Forfait	25 €
---------------------	------

CHALLENGE REGIONAL FEMININ R2

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
----------------------------	------

Art.7 : Indemnité club adverse	105 €
--------------------------------	-------

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE JEUNES FEMININES

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
----------------------------	------

Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement
--	--------------------

Art.7 : 1. Frais d'organisation :

Par tour	Droit d'engagement
----------	--------------------

1. Frais d'arbitrage par match	75 €
--------------------------------	------

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE JEUNES MASCULINS

Art.3 : Droit d'engagement	34 €
----------------------------	------

Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement
--	--------------------

Art.7 : 1. Frais d'organisation :

Jusqu'au 1/16 de finale	Droit d'engagement
-------------------------	--------------------

1/8 de finale	triple droit d'engagement
---------------	---------------------------

1/4 de finale	Quadruple Droit d'engagement
---------------	------------------------------

1/2 finale	sextuple Droit d'engagement
------------	-----------------------------

1. Frais d'arbitrage :

1 ^{er} et 2 ^{ème} tour :	
--	--

1 arbitre	70 €
-----------	------

2 arbitres	85 €
------------	------

3 arbitres	105 €
------------	-------

du 3 ^{ème} tour Jusqu'au 1/16 de finale :	
--	--

1 arbitre	75 €
-----------	------

2 arbitres	120 €
------------	-------

3 arbitres	190 €
------------	-------

1/8 de finale	220 €
---------------	-------

1/4 de finale	255 €
---------------	-------

1/2 finale	295 €
Art. 8 : 1- Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement

COUPE & CHALLENGE DEPARTEMENTALES JEUNES

<i>Art.3 : Droit d'engagement</i>	20 €
<i>Sauf Challenge U14-U15 :</i>	15 €
<i>Art.7 : 1. Frais d'organisation :</i>	
<i>Par tour :</i>	0 €
3. <i>Frais d'arbitrage :</i>	Mutualisation
<i>Art. 8 : 1- Forfait</i>	20 €

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS FUTSAL

Art.3 : Droit d'engagement	34 €
Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement
Art.7 : 1. Frais d'organisation :	
Par tour	Droit d'engagement
1. Frais d'arbitrage par tour	160 €
Art. 8 : 1- Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement

COUPE DEPARTEMENTALE SENIORS FUTSAL & FOOT A 7 & VETERANS

<i>Art.3 : Droit d'engagement</i>	25 €
<i>Pour le Foot A 7, l'engagement d'une seconde équipe</i>	15 €
<i>Art.7 : 1. Frais d'organisation :</i>	
<i>Par tour :</i>	0 €
4. <i>Frais d'arbitrage :</i>	Mutualisation
<i>Art. 8 : 1- Forfait</i>	20 €

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE FUTSAL JEUNES

Art.3 : Droit d'engagement	30 €
Art.4 : 2. Infraction port des équipements	Droit d'engagement
Art.7 : 1. Frais d'organisation : Par tour.....	Droit d'engagement
3. Frais d'arbitrage :	
Par Tour	75 €
Art.8 : 1- Forfait	
Dans les délais (J-2 au plus tard)	Droit d'engagement
Hors délai	double du droit d'engagement

STATUT ARBITRAGE

Art.12 : Indemnité de match	35 €
Indemnité kilométrique	0,446 €
<i>Futsal District 72</i>	
<i>Art.12 : Indemnité de match</i>	<i>20 €</i>
<i> Indemnité kilométrique</i>	<i>0,446 €</i>
Art.46 : Sanction financière :	
1 ^{ère} année d'infraction :	
D2 et D3	90 €
D4 et D5	60 €
Championnat Foot Entreprise	36 €
Championnat Futsal	36 €
Autres Championnat Féminins	36 €
Autres Divisions de District	36 €
Clubs n'engageant que des équipes de Jeunes	36 €
2 ^{ème} année d'infraction :	amendes doublées
3 ^{ème} année d'infraction :	amendes triplées
4 ^{ème} année d'infraction :	amendes quadruplées

DISCIPLINE

1 ^{er} avertissement	6 €
2 ^{ème} avertissement < 3 mois, match avec sursis	9 €
3 ^{ème} avertissement < 3 mois, match sans sursis	45 €
Exclusion ou autre suspension	60 €

AUTRE

Non-participation à l'Assemblée Générale	Droit d'engagement de l'équipe 1ère
<i>Non-participation à l'Assemblée Générale .</i>	<i>55 €</i>
<i>Forfait Fonctionnement Foot Animation par licencié</i>	<i>2.50 €</i>
<i>Frais de Stage Détection - Sélection Départementale / joueur</i>	<i>50 €</i>
<i>Forfait Foot Animation (pour les clubs libres)</i>	<i>23 €</i>
<i>Joueur , dirigeant suspendu inscrit sur FDM</i>	<i>100 €</i>
<i>Non-respect des règles de participation aux compétitions Article 73.2</i>	<i>85 €</i>
<i>Récidive</i>	<i>170 €</i>

.....

Date d'effet : 1^{er} juillet 2023